

La version française suit

CARL Advancing Research Committee – Terms of Reference

Revised and adopted: September 2026

Mandate and Role

The Advancing Research Committee will advance the strategic priorities and core principles outlined in [CARL'S Strategic Focus 2025– 2028](#) and the institutional research mission by:

- Collaborating with key stakeholders to promote open science and open scholarship in Canada;
- Collaborating with key stakeholders to advance national shared infrastructures and services;
- Strengthening libraries' engagement in the research data management and research information ecosystems;
- Spearheading digital preservation at scale while continuing to support shared print initiatives;
- Deploying strategic influence on campus and beyond to shape understanding and integration of generative artificial intelligence.

Responsibilities

The Advancing Research Committee will:

- Meet monthly or at regular intervals as determined by the Chair;
- Contribute to meeting discussions in order to steer activity at committee and organization level;
- Form working groups or subcommittees as needed to undertake projects or initiatives, or to advance goals in line with the Committee workplan;
- Report regularly to the Board and to the membership at General Meetings;
- Adhere to the [CARL Committee Guidelines](#).

Membership

- The Committee memberships consist of not fewer than four, and, ideally, between six and ten volunteer CARL library directors;

- The Committee should have at least one Board representative among its members, who acts as liaison with the Board. CARL's President and the Executive Director are ex officio members of all committees;
- A two-year commitment is requested, but members are free to leave a committee at any time;
- CARL library directors may nominate a member of their senior team or staff with relevant and deep expertise to serve as a committee member, subject to the agreement of the Chair;
- The Chair of the Committee, as recommended by Committee members, will be approved by the Board and appointed for a term of two years, and may be renewed as many times as the committee sees fit;
- Travel, accommodation and meal costs (aside from during the meeting) that are associated with participation are the responsibility of the participant's institution.

Subcommittees and Working Groups

The Committee will strike subcommittees or working groups as needed. The members of these groups need not all be members of the Committee, but the Chair normally will be. Subcommittee and working group mandates, chairs, members, and project budgeting will be approved by the Committee.

Comité sur l'avancement de la recherche de l'ABRC - Mandat

Révisé et adopté : septembre 2026

Le Comité sur l'avancement de la recherche vise à faire progresser les domaines stratégiques et les principes fondamentaux décrits dans l'[Orientation Stratégique de l'ABRC 2025 - 2028](#) et la mission de recherche de l'institution en :

- Collaborant avec les parties prenantes pour promouvoir et accroître la science et la recherche ouvertes au Canada ;
- Collaborant avec les parties prenantes pour faire progresser les infrastructures ouvertes nationales ;
- Renforcer l'engagement des bibliothèques dans l'écosystème de gestion des données de recherche et l'écosystème d'information scientifique ;
- Mener la préservation numérique à grande échelle tout en continuant à soutenir les initiatives collectives d'imprimés ;
- Déployer une influence stratégique sur le campus et au-delà pour façonner la

compréhension et l'intégration de l'intelligence artificielle générative.

Fonctions

Le Comité sur l'avancement de la recherche :

- Se réunira mensuellement ou à intervalles réguliers déterminés par la présidente;
- Contribuera aux discussions des réunions afin d'orienter l'activité au niveau du comité et de l'organisation ;
- Mettra sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif ;
- Fera régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales;
- Respectera les [Lignes directrices sur les comités de l'ABRC](#).

Membres

- Le comité est constitué d'au moins quatre et, idéalement, de six à dix bénévoles qui sont directeurs ou directrices de bibliothèque de l'ABRC ;
- Le comité doit compter au moins un représentant du Conseil parmi ses membres. Le président/la présidente et le directeur général / la directrice générale de l'ABRC sont membres d'office du comité ;
- Un engagement de deux ans s'impose, mais les membres du comité sont libres de quitter celui-ci en tout temps ;
- Les directeurs et directrices de bibliothèque de l'ABRC peuvent nommer un membre de leur équipe de direction ou du personnel ayant une expertise pertinente et approfondie pour siéger à un comité, sous réserve de l'accord du président/e ;
- Le président ou la présidente du comité, tel que recommandé par les membres du comité, sera approuvé par le conseil et nommé pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé autant de fois que le comité le juge opportun ;
- Les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas (autres qu'au cours de la réunion) associés à la participation sont à la charge de l'établissement du participant.

Sous-comités et groupes de travail

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des

projets, les membres, les président(e)s et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.